



Convention vs. Contrat de Partenariat: documents d'analyse

Chers Parents,

Notre exercice initial de consultation étant maintenant terminé, nous pouvons partager avec vous aujourd'hui un dossier complet d'information.

Cet ensemble de documents est constitué d'une note de synthèse présentée ci-dessous ainsi que des fiches et analyses sur les sujets spécifiques sur lesquels nous avons reçu des questions tels que les résultats des études faites auprès des parents, les informations sur la gouvernance, les finances, les ressources humaines, l'homologation...

Dans les semaines qui viennent nous reviendrons sur les sujets qui vous préoccupent, l'objectif étant que **chacun puisse se faire une idée sur les deux options** qui ont été étudiées et qui seront proposées au vote des parents lors de l'AG du 23 mai: la nouvelle convention ou le contrat de partenariat avec l'AEFE.

C'est en travaillant en détails sur l'ensemble de ces éléments que le Conseil d'Administration s'est prononcé **en faveur du contrat de partenariat avec l'AEFE**.

De plus, nous souhaitons vous informer de deux décisions importantes prises par le Conseil d'Administration aujourd'hui:

1. La hausse des frais de scolarité pour l'année scolaire 2019/2020 **sera limitée à 2%**.
2. Les éventuels coûts de transition exceptionnels liés à un passage en contrat de partenariat avec l'AEFE **n'impacteront pas les frais de scolarité**, mais nos dépenses exceptionnelles.

Le Conseil d'Administration reste bien entendu à votre disposition et nous continuerons à expliquer, informer et partager.

Dans cette perspective, veuillez déjà noter les dates **des 2 webinars les 30 avril et 9 mai** à 18h30 et bien entendu **l'Assemblée Générale** qui se tiendra le 23 mai à Jardine Lookout (et non pas à TKO).

Nous vous remercions de votre attention et de l'intérêt que vous portez à notre école.

Bien à vous,
Clément Brunet-Moret, Chairman, et le Conseil d'Administration du LFI

Note de synthèse sur l'analyse des modèles Convention vs. Contrat de partenariat avec l'AEFE 11/04/19

I – Situation Actuelle, Le LFI à la croisée des chemins :

Effectifs de la section française en baisse:

- Les effectifs de la section française sont en baisse de 7% sur les 2 dernières années et, selon les chiffres du Consulat, seuls 35% des élèves Français de Hong Kong y sont scolarisés.
- **7% des départs** cette année en Section Française sont en **direction d'autres écoles à HK**. Cela représente une **quinzaine d'élèves, soit plus d'un tiers de la perte nette en Section Française** prévue pour la prochaine rentrée (39 élèves en moins, d'après les projections du budget 2019/20 - Dir. Fin FIS).
- **La concurrence s'est considérablement accrue** tant pour la Section Française que pour la Section Internationale. Confronté à un déficit de places en écoles internationales il y a 5 ans, Hong Kong est aujourd'hui en situation de surplus (excédent de 3500 places au primaire). Les écoles déploient des efforts considérables pour recruter de nouveaux élèves.

Hausse des frais de scolarité sur les dernières années :

Les frais de scolarité ont fortement augmenté ces dernières années pour assurer le développement des campus et en raison des hausses de redevances décidées unilatéralement par l'AEFE en contradiction avec notre convention. Pour répondre aux attentes et aux préoccupations de notre communauté, aujourd'hui et demain, ceux-ci doivent **impérativement se stabiliser**.

Préoccupations des parents sur la pédagogie :

[FR Doc 5 IPSOS Survey VF non disponible.01.pdf](#)

[FR Doc 6 Consultation Feedback VF non disponible](#)

Les parents ont clairement exprimé leurs préoccupations et leurs attentes (études Ipsos juin 2018 et consultation mars 2019) d'une école française homologuée avec un plus fort accent sur l'enseignement des langues (bilinguisme, plurilinguisme, mandarin) et une meilleure écoute de leurs besoins. Notre offre pédagogique doit se moderniser et s'adapter faute de quoi les familles n'hésitent plus à se tourner vers d'autres offres jugées plus attractives.

II – Notre gouvernance actuelle ne permet pas de répondre à ces défis :

[FR Doc 1 Gouvernance](#)

- Le rapport Cazebonne souligne que l'AEFE propose une vision pédagogique unique pour son réseau, avec peu de prise en considération des attentes des familles locales (rigidité sur l'enseignement des langues, affaiblissement des programmes bilingues, système d'évaluation par couleurs au collège, disparition des groupes de niveaux en langues...).
- Comme ses prédécesseurs, le Conseil d'Administration rencontre des difficultés à faire appliquer l'actuelle convention en raison du "dialogue de gestion" difficile avec la direction de l'AEFE.

[FR Doc 14 Guide AEFE bon usage Convention](#)

- Ces difficultés empêchent l’alignement des visions stratégiques et pédagogiques. A ce jour le LFI n’a pas de projet d’établissement, document vital pour le fonctionnement du lycée dont la responsabilité incombe au Proviseur.
- Au delà des restrictions budgétaires propres à l’AEFE, cette situation rend également difficile la prise en compte des équilibres financiers en amont des décisions pédagogiques ; ce qui fragilise d’autant la maîtrise des coûts.
- L’existence de trois statuts de professeurs (expatriés, résidents et contrats locaux) complique considérablement la gestion des carrières : évaluation, adaptation des formations, etc.
- Le niveau de collaboration entre les deux filières, Française et Internationale, ne permet pas de satisfaire les attentes des familles qui souhaitent plus d’échanges entre les enfants et bénéficier de cet avantage unique d’avoir deux filières au sein d’un même établissement.

Le LFI a besoin de visions stratégiques et pédagogiques alignées et de se moderniser pour d’assurer son avenir autant en termes financiers que d’attractivité. Sa vocation et sa chance sont celles d’une double école : une école française homologuée et une école internationale anglo-saxonne, associées par leurs liens avec la France et la culture française.

III. Nouvelle Convention ou école sous Contrat de Partenariat avec l’AEFE ?

Au cours des 18 derniers mois, le Conseil d’Administration a travaillé tout d’abord sur un projet de nouvelle Convention souhaitée par l’AEFE. Puis, devant le peu d’avancées dans les négociations, le Conseil d’Administration a évalué l’alternative d’un Contrat de Partenariat avec l’AEFE. A l’issue des négociations, il a analysé les avantages/ inconvénients/ risques/ et atténuations de chacune des deux propositions.

[FR Doc 8 Comparatif Convention Partenariat](#)

- A l’issue des négociations, la proposition de nouvelle convention concentre la majorité des pouvoirs dans les mains du Proviseur (nommé par le Directeur de l’AEFE à Paris), sauf sur la section Internationale qui reporte uniquement au Conseil d’Administration. Ceci limite plus encore le droit de regard des parents sur la gestion du LFI et n’apporte pas de solution aux problèmes de gouvernance actuels.

[FR Doc 9 Resultats des negociations avec AEFE.01](#)

[FR Doc 13 Projet Convention](#)

- La nouvelle convention ne donne aucune garantie financière, notamment sur le niveau des redevances à partir de 2020. La fragilité budgétaire actuelle de l’AEFE pose des questions sur une nouvelle dégradation des équilibres futurs (baisse prévue du nombre de résidents, incertitude sur la redevance, services devenant payants, etc). Cela pose le problème d’une absence de visibilité et de contrôle budgétaire.

- Le contrat de Partenariat assure le soutien de l’AEFE au LFI pour garantir son homologation (formation, mission d’inspection, ingénierie pédagogique, conseils) en échange d’une redevance fixée pour 5 ans à un taux connu de 2%.

[FR Doc 12 Modèle Contrat de Partenariat](#)

- Il assurerait aussi l’alignement des visions stratégiques et pédagogiques, permettant de prendre en compte les demandes de la communauté.

[FR Doc 7 Plan Strategique](#)

- A ce jour, les coûts des deux modes d’association avec l’AEFE (contrat de partenariat ou convention) sont équivalents. Cependant, il existe une inconnue sur le taux de la redevance en

convention à partir de 2020 et une détérioration certaine à partir de 2021 en raison de la fin de la subvention de TKO.

[FR Doc 3 Fiche Finance](#)

- Après analyse des risques et grâce à la forte attractivité du LFI, il est clairement apparu qu'un changement de statut n'aurait pas d'impact sur la stabilité et la qualité du personnel enseignant.

[FR Doc 2 Fiche information RH](#)

IV - Recommandation en faveur du contrat de partenariat avec l'AEFE

Compte tenu de cette analyse, voir documents joints, le Conseil d'Administration du LFI a pris la décision mercredi 3 avril, de recommander à la communauté de ses parents de voter en faveur d'un contrat de partenariat avec l'AEFE à horizon septembre 2020.

Le partenariat permet en effet de :

1. Assurer l'homologation de la section française

[FR 4 Comprendre l'homologation](#)

L'objectif du contrat de partenariat avec l'AEFE est l'homologation du LFI.

En échange d'une redevance de 2%, l'AEFE offre son soutien et support pour garantir le maintien de l'homologation par des actions de formation continue, d'inspection, d'ingénierie pédagogique et de conseil.

2. Promouvoir une pédagogie à l'écoute des parents Développer l'excellence du service éducatif en faveur d'une école française pour tous, associée à une école internationale d'excellence en lien avec la France et sa culture, et avec de fortes ambitions en langues (options modulables).

3. Maîtriser les frais de scolarité, grâce à l'attractivité des deux sections, la maîtrise du coût du partenariat avec l'AEFE (2% fixes sur 5 ans) et par la gestion optimale des ressources.

[FR Doc 3 Fiche Finance](#)

4. Mettre en place une gouvernance qui permet d'aligner les visions pédagogiques et stratégiques pour assurer l'avenir du LFI tout en offrant : des garanties d'indépendance du corps professoral, un équilibre des pouvoirs et une stabilité du projet à long terme

V. Une transition planifiée pour un accompagnement du changement et une mise en place réussie du Contrat de Partenariat

Afin de préparer une transition vers le contrat de partenariat, le LFI a été accompagné par Turenne Consulting, un cabinet spécialisé dans l'éducation.

Turenne Consulting a l'expérience de projets de transformation éducative pour un grand nombre d'établissements (Lycée et Collèges Français à l'étranger, Lycées et collèges en France, établissements d'études supérieures). Ils ont notamment assisté plusieurs Lycées français de l'étranger dans leur passage au partenariat ou dans leur réflexion sur leur relation avec l'AEFE et leur gouvernance.

Leur recommandation est présentée dans le document "Transition Road Map to Move from *Convention* to Partnership with AEFE".

[FR Doc10 Road Map Convention to Partnership_VF_non_disponible](#)

Leur recommandation met notamment en évidence :

- Que l'année de transition se fait dans le cadre de la Convention et donne le temps au LFI de mettre en place un processus de recrutement concerté pour le choix du nouveau Proviseur. [FR 11 Proposition Fiche Poste Chef Etablissement.pdf](#)
- Le recrutement d'un Consultant en Gestion de la Transition, expert pédagogue et support au chef d'établissement et la mise en place d'un large comité de pilotage
- L'accompagnement RH des personnels AEFE concernés, tant dans leur volonté de rester au sein de l'établissement que de partir vers de nouvelles missions
- La phase de recrutement des personnels à remplacer
- La mise en œuvre de la réforme de la gouvernance du Board qui assure stabilité et indépendance de la Pédagogique.

En conclusion, après une analyse des deux options possibles, Nouvelle Convention ou Contrat de Partenariat, il apparaît que le Contrat de Partenariat permette de mieux répondre aux attentes exprimées par les parents d'élèves et aux contraintes budgétaires du LFI, avec une gouvernance améliorée pour continuer à développer et à moderniser le Lycée Français de Hong Kong. Une transition bien étudiée et anticipée permettra une mise en place du Partenariat réussie.

[Edit LFIaction.com: les documents sont disponibles [ici](#)]